L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 SEPTEMBRE 1849

Assemblées.

WHIGS

[illegible] REPRESENTATIF [illegible] Assemblée No. 3.

[illegible] pris de se [illegible] Rangers, vendredi [illegible] un candidat

JOHN CADDOW, [illegible] Secrétaires.
A. SAUCIER,

WHIGS ATTENTION!!

MASS MEETING les whigs du 2e district [illegible] 29 du courant [illegible] Kenner Rangers [illegible] les whigs en

[illegible]

Avis.

[illegible] Rue Royale No. 2 [illegible] Rue de la Nouvelle-Orléans [illegible] 1849.

VIANNE & WEISSE

Les Bandages nouvelles d'automne

CAYLUS Jr. & Co.

[illegible] Magasins.

[illegible] Rue Royale No. 2 [illegible] Rue de la Nouvelle-Orléans [illegible] 1849.

Pour Hiver Fourrures.

[illegible] Castor, Loutre, Martre, Renard, Lynx, Chat, Lapin, Chat sauvage, Chat de Mer, Chat de Mer [illegible] Castor, Loutre, Martre, Renard, Lynx, Chat, Lapin, Chat sauvage, Chat de Mer, Chat de Mer [illegible] pour hommes.

Châles, Écharpes et Manchettes soie.

[illegible] GANTS [illegible] Rue Royale.

Écharpes de paille pour dames:

[illegible] Rue Royale.

Bazar Louisianais.

[illegible] Rue Royale No. 2 [illegible] Rue de la Nouvelle-Orléans.

Magasin de la Place.

[illegible] Rue Royale No. 2 [illegible] Rue de la Nouvelle-Orléans.

MADAME MACE,

[illegible] Rue Royale.

Marchandises Nouvelles.

[illegible] Rue Royale No. 2 [illegible] Rue de la Nouvelle-Orléans.

BERNARD TURPIN, Entrepreneur,

Rue de la Vieille Levée No 31.

[illegible] CHANGEMENT DE DOMICILE.—E. J. HART [illegible] Rue Royale No 79 [illegible] Tchoupitoulas. 28sept

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

LÉGISLATURE.

SÉNAT:

T. G. HUNT.
CYPRIEN DUFOUR.
FELIX LABATUT.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS:

1er DISTRICT — **W. W. MATTHEWS.**
PRESTON W. FARRAR.
2e DISTRICT — **F. PARKER.**
T. H. SHEILS.
3e DISTRICT — **C. J. LEEDS.**
W. H. AVERY.
M. HURLEY.
4e DISTRICT — **G. S. HAWKINS.**
W. J. McLEAN.
J. L. SHUARE.
Le juge CURRY.
5e DISTRICT — **F. A. LAMSDEN.**
J. G. SEVIER.
WILLIAM FLEMMING.
6e DISTRICT — **J. C. CANFIELLANO.**
PIERRE DEVERGES.
G. DICLAS.
7e DISTRICT — **L. SERE BOUNY.**
L. CELIS BARTHE.
8e DISTRICT — **E. C. LAVILLE.**
H. OLGATTE.
9e DISTRICT — **HENRY MARCOU.**

Alcade — **A. B. SEGER.**

SHERIF.

JAMES P. FRERET.

LE GOUVERNEMENT ET M. POUSSIN.

Explications officielles.

Nous trouvons dans le *Washington Republic* du 20 courant, des explications détaillées sur le différend survenu entre notre gouvernement et M. Poussin. Nous les reproduisons car elles nous éclaircissent.

C'est M. Poussin lui-même, sous l'administration de M. Polk, qui [illegible] entre le secrétaire d'État [illegible] Trésor de France le correspondant [illegible] M. Poussin [illegible] M. Buchanan pour traiter, à titre de non officiel, des demandes gouvernementales en faveur de M. Port, Français né à la Nouvelle-Orléans, alors député de M. Polk [illegible] agent de l'Amiricain [illegible] certaine quantité de tabac qui appartenait à un Mexicain et dont nos soldats n'avaient pas le droit de s'emparer. Le tabac fut restitué au Mexicain par ordre du colonel Childs et le prix d'achat remboursé à M. Port. Cependant le plaignant avait offert des supérieurs de l'armée qui instituèrent une cour d'enquête à Puebla. Ce tribunal déclara que le colonel Childs avait agi [illegible] et que l'ordre qu'il avait rendu, mais les droits de sauvetage qu'il exigeait étaient indemnisables. Le capitaine de l'*Eugénie* ayant refusé de les acquitter, ce navire fut détenu deux ou trois jours. Le séquestre ne fut levé que grâce aux remontrances énergiques de M. Lavallée et à l'honorable intervention du consul américain à Vera-Cruz." *Mon gouvernement*, continuait M. Poussin, *m'ordonne d'adresser au cabinet de Washington de sérieuses observations sur l'abus de pouvoir qu'a commis M. Carpender en retenant illégalement le navire* Eugénie. Il terminait en insistant pour qu'on *blâme sévèrement* ce fait, et en exigeant qu'on *considérât les autorités subalternes comme responsables de leurs actes*, et qu'on *les punît* [illegible] Le Président Polk, [illegible] M. Poussin, donner des nouvelles explications [illegible] M. Clayton